



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



CAPD du 14 novembre 2013 : Compte rendu du SNUipp-FSU

La CAPD de ce jour était présidée par M. Ladaïque, IENA.

Déclaration liminaire

Vous trouverez dans le document joint, la déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67.

Etant donnée l'actualité brûlante, Monsieur Ladaïque a proposé de commencer la CAPD par les questions diverses, en réponse à la lecture des différentes déclarations liminaires.

Questions diverses

Rythmes scolaires :

Le nouveau Recteur a choisi de suivre ce dossier. Le calendrier des échéances n'est pas connu, ni la date de la prochaine réunion du comité de suivi des rythmes. M. Ladaïque nous a informés qu'au niveau du département, le CDEN du mois de février permettrait d'apporter les informations sur les horaires des écoles du département.

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que cette réforme des rythmes a été très mal engagée dès le début. A Strasbourg, la mairie a fait le choix de ne pas inviter les représentants du personnel, des groupes de travail sont organisés sans leur présence. Dans certaines écoles, il n'y a encore pas si longtemps, les directeurs recevaient l'ordre de ne pas aborder le sujet des rythmes en conseil d'école. Le SNUipp-FSU 67 dénonce un manque de respect des personnels à qui personne ne laisse la place dans la concertation. Le SNUipp-FSU 67 dénonce aussi un manque de respect des élèves de cette réforme dont on ne sait si elle aura un impact sur leur réussite mais qui crée une inégalité territoriale quant aux activités périscolaires proposées...ou non.

M. Ladaïque a enfin reconnu que la réflexion doit avoir lieu dans les conseils d'écoles, leur rôle peut être déterminant. Si besoin, il est possible d'organiser des conseils d'écoles extraordinaires.

Le SNUipp-FSU 67, très attaché à la notion de démocratie participative, regrette que ce moment de débat n'ait pas pu avoir lieu plus tôt.

M. Ladaïque présente cette réforme comme ambitieuse car elle permettrait une plus grande équité... A quoi le SNUipp-FSU 67 répond que c'est ambitieux, mais sans les moyens !

Le SNUipp-FSU 67 réaffirme sa volonté de réécriture du décret.

Remplaçants :

Les nouvelles modalités de service des ZIL (remplacement dans d'autres zones, éloignées de la circonscription de rattachement) ont été décidées sans concertation ni avec les collègues, ni avec les représentants du personnel. M. Bernard (secrétaire général adjoint à l'IA) a relu en séance la circulaire de 1982, seul texte qui fait foi concernant les modalités de remplacement.

Le SNUipp-FSU67 s'est déjà adressé au DASEN il y a plusieurs semaines à ce sujet. Nous avons rappelé que la souplesse permise par le décret concernant la zone de remplacement (20 kms) est corrélée à une concertation...et donc un accord des personnels concernés.

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que dans le texte de 1982, il est mentionné que les remplacements lointains doivent être ponctuels. Nous avons également mis le doigt sur le fait que certains collègues sont consciencieux professionnellement, et se tiennent volontiers à disposition des circonscriptions : ils permettent aux secrétaires de circonscriptions de les contacter sur leur téléphone personnel, alors que leur seule obligation serait d'être présent dans leur école de rattachement pour y attendre leur ordre de mission téléphonique.

M. Ladaïque a réaffirmé sa volonté que les collègues en situation délicate (problème de garde d'enfants par exemple) se manifestent auprès de l'inspection. Depuis la rentrée, ce sont 67 remplacements qui ont été gérés directement par l'Inspection Académique. Les critères d'attribution des ZIL sur les postes sont départagés en fonction de plusieurs critères : priorité à la première circonscription qui appelle, priorité au remplacement le plus long, au niveau (élémentaire), à l'école qui a le moins de classes. L'objectif est de mieux remplacer les congés longs.

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que la titularisation s'effectue sur une école de rattachement, qui ne peut pas être modifiée au gré des besoins.

Bilan des nouveaux dispositifs « Scolarisation des moins de 3 ans » et « Plus de maîtres que de classes » :

Le SNUipp-FSU 67 a alerté la CAPD : dans les écoles qui bénéficient du dispositif « Plus de maîtres que de classes » n'est pas destiné à se substituer au RASED. Le ministère l'avait bien précisé. Un bilan devra être fait dans notre département.

Bilan de la journée de carence :

Le SNUipp-FSU 67 réitère sa demande d'un bilan chiffré sur les effets du jour de carence : nombre de congés, durée des congés, afin d'analyser si cette mesure n'a pas coûté bien plus cher que ce qui était prévu. Nous continuerons à en demander un bilan.

Inscription sur Circonscript :

Pour beaucoup d'animations pédagogiques, au moment de l'inscription, les dates et les lieux restent encore à définir : difficile de planifier et de s'organiser quand des informations de cette importance sont manquantes !

Un bilan sera fait en Conseil de Formation.

AVS/EVS :

Le SNUipp-FSU 67 a demandé un bilan des personnels AED arrivés au terme de leurs 6 ans et qui peuvent être CDisés !

L'EN ASH nous a répondu que ces 20 collègues bénéficieront d'un « CDD passerelle » courant jusqu'au 1er septembre 2014, avant d'être CDisés. Au 6 novembre, il y a 678 notifications d'AVS, ce qui correspond à un taux de couverture de 96,6%, Pour les notifications qui arrivent encore, de nouvelles embauches sont prévues.

Assises inter académiques de l'Education Prioritaire :

Pour l'académie, elles auront lieu le mercredi 4 décembre, dans l'académie de Nancy/Metz. Les représentants de la FSU 67 y seront présents.

Publicité dans les messageries académiques :

Depuis quelques temps, le SNUipp-FSU a été alerté par des collègues dont la boîte de messagerie est inondée de publicités.

La Direction Académique est consciente du problème et est touchée de la même façon. Elle nous a assuré s'abstenir de communiquer les adresses des personnels à quelque organisme publicitaire que ce soit.

Approbation des PV de CAPD précédentes

Les procès verbaux du 16 mai, du 27 juin et celui du 4 juillet ont été approuvés après y avoir apporté quelques petites modifications.

Plan de formation

A l'issue de la phase d'inscription au Plan Départemental de Formation, certains stages ont fait l'objet d'une relance pour être complétés et 5 stages dans le domaine de l'ASH ont été annulés, faute de candidatures :

- Module 7282 : Accompagner les situations complexes
- Module 7286 : Outils pour accompagner l'orientation des élèves
- Module 7288 : Améliorer le niveau de langue orale chez les élèves

- Module 7292 : Apprendre avec des problèmes ouverts
- Module 7294: Accompagner les élèves dans la production de textes

Ces stages annulés étaient des stages non remplacés, à destination des enseignants de SEGPA ou d'ULIS.

Les services administratifs ont rappelé l'importance de l'ordre des vœux en cas d'égalité, pour le départage des vœux.

Les collègues qui ont fait plusieurs demandes de stages ne peuvent bénéficier que d'un maximum de 2 stages si les conditions d'attribution sont réunies.

Les stages Master (pour les collègues laissant leurs classes à des étudiants en Master 2) n'ont pas été attribués aux collègues sur des postes fractionnés, les étudiants en Master ne pouvant pas assurer ces remplacements.

Recrutement sur poste à profil

Poste de secrétaire du comité exécutif du RRS François Truffaut – Strasbourg: Raphaël WERLE

Information sur le DIF

Les collègues intéressés par le DIF doivent s'adresser directement à l'Université de Strasbourg. En effet, une contractualisation est en cours entre l'Inspection Académique et l'Université de Strasbourg.